

## **BGer 5A\_181/2020 vom 9. März 2020**

Bundesgericht, 2020-03-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_181\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_181_2020)

FR: TF 5A\_181/2020 du 9 mars 2020

IT: TF 5A\_181/2020 del 9 marzo 2020

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Par arrêt du 30 janvier 2020, communiqué aux parties par plis du 4 février 2020, la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève a déclaré irrecevable - faute de conclusion et de motivation suffisante - l'appel formé le 22 janvier 2020 par A.\_\_\_\_\_ à l'encontre du jugement rendu le 13 décembre 2019 par le Tribunal de première instance condamnant A.\_\_\_\_\_ à contribuer à l'entretien de son fils C.\_\_\_\_\_.

#### **E. 2**

Par acte du 2 mars 2020, A.\_\_\_\_\_ exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral.

Dans son écriture, le recourant soutient que la Cour de justice a abusé de son pouvoir, requiert que la défense de ses intérêts et ceux de son second fils, né d'une union postérieure, soient assurés dans la procédure au fond par un mandataire professionnel et se plaint de ce que le Tribunal de première instance ne pouvait pas lui imputer un revenu hypothétique, d'autant plus dans le contexte économique actuel tendu en raison du Covid-19. Ce faisant, le recourant s'en prend essentiellement au jugement du Tribunal de première instance (autorité inférieure) et ne soulève aucun grief tendant à démontrer que l'arrêt déferé d'irrecevabilité rendu par l'autorité précédente serait contraire au droit ou à la Constitution, de sorte que son recours, qui ne correspond pas aux exigences des art. 42 al. 2 et 106 al. 2 LTF doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

#### **E. 3**

Les frais judiciaires, arrêtés à 500 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe ( art. 66 al. 1 LTF ). Il n'est pas alloué de dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.